

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent la relation entre VAND et le Client dans le cadre de la vente du véhicule décrit sur le bon de commande et choisi par le Client par le biais du site <http://www.vand.fr> à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par VAND et qui sont régis par leurs propres conditions.

Article 2 - Identification de VAND

La société VAND est une société immatriculée 494 998 701 ayant son siège social à l'adresse suivante : 931 rue des Azeliers – ZI la Croisette – 88800 VITTEL

Article 3 - Acceptation des conditions générales

L'acceptation par le client du bon de commande présenté par VAND entraîne l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Le client est informé et accepte que VAND négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné dans le bon de commande. Les photographies illustrant les produits, tant sur le site <http://www.vand.fr> qu'au sein du bon de commande ou tout autre document, ne font pas partie du champ contractuel. Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité de VAND à l'égard du client.

Article 4 - Prix

4.1 Prix stipulé au bon de commande

Le prix du véhicule tel que figurant au bon de commande s'entend TIC et comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant qu'elles aient été choisies par le client, la livraison en notre agence de VITTEL, le paiement de la TVA à la recette des impôts (si le véhicule est importé).

Le client reconnaît et accepte qu'en cas d'augmentation du tarif constructeur entre le moment de l'envoi du bon de commande par VAND et la réception de ce bon de commande tel qu'accepté par le client, VAND se réserve le droit de ne pas honorer le bon de commande et d'augmenter le prix du véhicule. VAND veillera à en informer le client dans les plus brefs délais. A défaut de consentement du client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et VAND remboursera au client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

4.2 Frais non compris dans le prix stipulé au bon de commande

Frais d'immatriculation :

Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule et du lieu de résidence du client. Son montant sera à acquitter en sus par le client.

Article 5 - Modalités de paiement

Lors de l'acceptation du bon de commande, le client s'engage à s'acquitter par chèque au profit de VAND, selon les modalités stipulées au bon de commande, un acompte de 10 % du prix du véhicule.

Le règlement de l'intégralité du prix se fera exclusivement soit par chèque de banque certifié lors de la mise à disposition du véhicule soit par virement bancaire. Dans cette dernière hypothèse, la prise de livraison du véhicule par le client est subordonnée à la réception des fonds sur le compte bancaire de VAND.

Article 6 - Délais de livraison

Sans préjudice de l'article 14 des présentes conditions générales, seuls les délais de livraison stipulés au bon de commande engagent VAND.

A titre indicatif, les délais de livraison varient entre 2 à 10 semaines.

Au-delà d'un délai de 7 jours de retard sur la date limite de livraison indiquée lors de la commande et pendant soixante jours à partir de la date de livraison prévue, le client est en droit d'annuler sa commande.

L'annulation devra se faire par lettre recommandée avec AR. Si dans les sept jours après réception de la lettre recommandée avec AR, VAND n'est pas en mesure de livrer le client, la commande sera résiliée et cette résiliation donnera lieu à la restitution de l'acompte versé par le client, majoré des intérêts calculés au taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte, à l'exclusion de toute autre indemnité.

En cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'une durée égale à la durée des événements constitutifs de la force majeure.

Article 7 - Modalités de mise à disposition

Lorsque le véhicule est prêt à être mis à la disposition du client, VAND en informe le client.

Le client s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivront la date de mise à disposition dans les locaux de VAND.

Passé ce délai et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte versé sera encaissé et restera définitivement acquis à la société VAND à titre d'indemnité et sous réserve de tous ses droits, y compris la poursuite de la réalisation de la vente.

Article 8 - Garantie constructeur pour les véhicules

Les véhicules livrés par VAND sont fournis avec le carnet de garantie du constructeur.

En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n°1400/2002), la garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne.

Le client est informé que conformément à cette réglementation, il bénéficie en outre :

- a. de la gratuité de la première visite de révision lorsque cette gratuité est prévue par le constructeur,
- b. des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui.

En aucun cas le client ne pourra prétendre à un recours contre la société VAND en cas de mauvais usage ou de non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

Article 10 – Appellation

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le bon de commande puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de sa provenance de l'étranger.

Le client est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance. Toutefois l'acheteur aura la possibilité de le mentionner sur le bon de commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

Article 12 – Garantie du niveau d'équipement

VAND garantit le niveau d'équipement indiqué sur le bon de commande.

Toutefois, le client est informé que les constructeurs sont libres de modifier les caractéristiques de leurs véhicules à tout moment et sans préavis. VAND ne peut être tenue pour responsable d'un tel changement.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule commandé seraient modifiées par le constructeur et entraîneraient une augmentation du prix, VAND en informera le client. A défaut de consentement du client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et VAND remboursera au client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule commandé seraient modifiées par le constructeur sans augmentation du prix, le véhicule livré par VAND constitue un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents conformément à l'article 10 des présentes conditions générales.

Article 13 - Stock

Le client est informé que, pour les véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

Article 14 - Assurances

Le client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison dès communication des numéros de plaque et série par VAND qui se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant après la livraison.

Article 15 - Clause pénale

Sauf stipulation contraire énoncée aux présentes conditions générales, dans le cas où le client annulerait sa commande, l'acompte sera définitivement acquis à VAND et encaissé. Le client ne pourra pas annuler sa commande en cas de force majeure ou si le véhicule était en stock soit chez VAND, soit chez son fournisseur.

Article 16 - Réserve de propriété

Le véhicule ne devient la propriété de client qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 624-16 du Code de Commerce.

Article 17 - Cas de force majeure

VAND est exonéré de toute obligation de livrer le véhicule dans tous les cas de force majeure, en cas de grève, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement extérieur à VAND remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule. Dans ce cas, la livraison sera reportée à une date où la force majeure, la grève ou l'événement considéré aura cessé sans que le client ne puisse exiger de VAND une quelconque indemnité.

Dans cette hypothèse, VAND aura également la possibilité de résilier le contrat et remboursera au client l'acompte par lui versé si il a été encaissé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure: l'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, la grève, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles. Sont également assimilés aux cas de force majeure, les faits visés ci-dessus, lorsqu'ils se produisent soit chez le fournisseur, soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du contrat.

Article 18 - Contact et service clientèle

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

Après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du véhicule : au service clientèle du constructeur dont VAND remet les coordonnées au client lors de la livraison. Pour ce qui concerne la prestation de VAND, à son siège social :

931 rue des Azeliers
ZI la Croisette
88800 VITTEL